

M. Martin (Timmins): Si j'ai bien compris le ministre, on a déjà emprunté 35 millions sur les 55 qui avaient été autorisés l'an dernier. Il reste donc 20 millions de dollars. Quelle différence y a-t-il entre le premier emprunt de 35 millions et un second emprunt de 20 millions?

L'hon. M. MacEachen: Les premiers 35 millions ont été empruntés pour des dépenses engagées au cours de l'année financière qui s'est terminée hier. Si un montant additionnel avait été emprunté en vertu de cette autorité, ce serait pour une dépense à faire durant l'année financière en cours, ce qui, à mon sens, n'aurait pas du tout été dans l'ordre, d'autant plus que notre comité étudie actuellement le crédit supplémentaire qui conférerait l'autorité voulue. J'ai donc refusé de procéder de la sorte et me suis fié à ce crédit supplémentaire pour obtenir l'autorité nécessaire. Telle est la situation dans ce cas particulier; je crois qu'en l'occurrence nous avons agi comme il convenait.

M. Thomas: Une autre question à ce sujet, monsieur le président, si le ministre veut bien me le permettre. Devons-nous conclure de cette discussion que la Chambre des communes devrait tenir une séance à minuit, le 31 mars de chaque année, pour valider les pouvoirs d'emprunt de la Commission d'assurance-chômage? Il nous faut l'argent aujourd'hui. Nous ne pouvions pas l'emprunter hier. Par conséquent, il me semble que le 31 mars à minuit serait le moment propice pour tenir une séance spéciale chaque année afin de voter cette autorisation.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, la proposition de siéger ce soir pour nous occuper de cette question particulière a été présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Le gouvernement l'a acceptée avec empressement, parce qu'il était évident pour nous qu'il fallait que le crédit soit adopté.

M. MacInnis: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. MacEachen: Je veux bien répondre aux questions, mais j'aimerais terminer ma déclaration. Ensuite, si les honorables députés désirent me poser des questions, je serai heureux d'y répondre.

Je crois que l'honorable député de Timmins a posé une question au sujet du fait que la caisse avait vu ses fonds baisser cette année de 14 millions de dollars. Au début de l'année financière, il y avait en caisse un solde de quelque \$9 millions. Le solde débiteur estimatif à la fin de la présente année financière est de l'ordre de \$4 millions, de sorte que la baisse s'établit à quelque \$14 millions. En dépit du solde débiteur de la caisse, comme

je l'ai déclaré, nous sommes encore en mesure d'effectuer des paiements, parce que certains chèques émis n'ont pas encore été encaissés. C'est une chose qui m'a paru mystérieuse, mais qui a été éclaircie au cours d'une consultation avec la Commission.

Les honorables députés d'en face ont laissé entendre dans leurs déclarations que l'usage du mot «aujourd'hui» dans ma réponse d'hier indiquait que j'avais appris juste à ce moment-là la situation de la Caisse. J'ai employé cette expression parce que j'avais eu un entretien avec le commissaire et le directeur du service d'assurance, juste avant d'entrer en Chambre à l'appel de l'ordre du jour. Il était normal que je me serve de cette expression, car je venais de recevoir des renseignements de ces personnes, à mon bureau.

Je puis donner à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre l'assurance que si ce crédit supplémentaire est adopté et qu'il reçoive la sanction royale cette semaine (j'espère que ce sera demain ou vendredi), il y aura suffisamment d'argent dans la caisse pour que les agents du Trésor de la Commission puissent payer les prestations lundi prochain. En conséquence, les personnes qui ont droit à des prestations n'ont pas à craindre d'en être privées.

Au cours de la dernière session, on a discuté quelque peu du rapport de la Commission Gill. Comme l'a déclaré le premier ministre, si les travaux de la Chambre le permettent, le gouvernement a l'intention de donner suite à ce rapport dès la présente session et d'apporter les modifications nécessaires pour surmonter les difficultés particulières que pose cette question. Il est établi que l'état de la Caisse reflète l'amélioration survenue dans le domaine de l'embauche. Je n'ai jamais dit que le problème du chômage était réglé au Canada. J'ai plutôt déclaré que la situation de l'emploi s'était améliorée. Les montants prélevés sur la caisse et le nombre de réclamants ont diminué passablement, ce qui a amélioré l'état financier de la Caisse.

L'amélioration de la situation de l'emploi ne se traduit pas seulement dans l'état de la caisse, mais aussi dans les chiffres relatifs à l'emploi publiés par le Bureau fédéral de la statistique. On n'a pas cherché—du moins, pas le ministre du Travail ni, à ma connaissance, la Commission—à diminuer les obligations financières de la caisse en s'efforçant de refuser les demandes. Le gouvernement n'a envoyé aucune directive en ce sens à la Commission. Rien n'a été modifié et aucune directive n'a été donnée à la Commission.

Tous les députés ont exprimé une inquiétude facile à comprendre au sujet de certaines personnes dont la demande a été refusée. J'ai